

Communauté
de communes

Recueil

**des actes
administratifs**

Février 2020



Communauté de communes Thelloise

7 avenue de l'Europe - 60530 Neuilly-en-Thelle - Tél. 03.44.26.99.50 - Fax. 03.44.26.99.77

 thelloise.fr

 [thelloise](https://www.facebook.com/thelloise)

 [@Thelloise](https://twitter.com/Thelloise)

S O M M A I R E

	Pages
<u>CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2020</u>	
Etat récapitulatif des délibérations	7
Dispositif des délibérations	33

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

- ✓ Décision n°2019-DP-005 du 03 février 2020 : Signature avec la société AMODIAG ENVIRONNEMENT, d'un marché ayant pour objet l'actualisation du choix d'assainissement

Etat récapitulatif des délibérations

SOMMAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES



A – Conseil communautaire du 11 février 2020

Délibérations rendues exécutoires le 12 février 2020

I.- RAPPORTS DE DOB 2020

I.1. → Rapport sur la situation en matière de développement durable

I.2. → Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes

I.3. → Rapport sur les orientations budgétaires 2020

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

II.- AUTRES RAPPORTS

POLE ATTRACTIVITE TERRITORIALE – SERVICES AU PUBLIC

Action sociale communautaire

II.1. → Relais Assistantes Maternelles-Convention d'objectifs et de financement 2020/2023

UNANIMITE

Mobilités

II.2. → Transports-demande de subvention SMTCO

UNANIMITE

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Moyens généraux

II.3. → PATRIMOINE - Cession d'un véhicule

UNANIMITE

RESSOURCES HUMAINES

II.4. → Personnel

II.4.1. → Organisation du temps de travail (annualisation/cycles de travail)

II.4.2. → Heures supplémentaires/complémentaires

II.4.3. → Modifications du règlement intérieur du personnel de la CCT

UNANIMITE

UNANIMITE

UNANIMITE

Dispositif des délibérations

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020
Date de l'affichage : 04 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Numéro de la Délibération : 110220-DC-I.1

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAU, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 2311-1-1 et D. 2311-1-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur la situation en matière de développement durable ;
- L'avis des commissions intérieures en date du 06 février 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DEBATTU,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport **ci-annexé** sur la situation en matière de développement durable préalablement aux débats sur les projets de budgets.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020
Date de l'affichage : 04 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES
--

Numéro de la Délibération : 110220-DC-I.2

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAU, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES HOMMES

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes ;
- L'avis des commissions intérieures en date du 06 février 2020 ;

SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DEBATTU,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport **ci-annexé** sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur les projets de budgets.

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020
Date de l'affichage : 04 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020
--

Numéro de la Délibération : 110220-DC-I.3

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAUX, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 2312-1, L. 5211-36, D. 2312-3 et D. 5211-18-1 du code général des collectivités territoriales ;
- Le rapport sur les orientations budgétaires 2020 ;
- L'avis des commissions intérieures en date du 06 février 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **PREND ACTE** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires 2020 **ci-annexé** sur la base duquel seront présentés les projets de budgets primitifs 2020 du budget principal et des budgets annexes ainsi que des débats auquel ce rapport a donné lieu.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020
Date de l'affichage : 04 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAF DE L'OISE (2020 – 2023)

Numéro de la Délibération : 110220-DC-II.1

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAU, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES – CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE LA CAF DE L’OISE (2020 – 2023)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L’avis de la commission action sociale de la CAF en date du 22 novembre 2019 ;
- Le projet de fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de communes Thelloise sur la période 2020 – 2023 ;
- L’avis favorable des commissions intérieures en date du 06 février 2020 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L’UNANIMITE,**

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention d’objectifs et de financement du Relais Assistantes Maternelles par la CAF de l’Oise pour la période 2020 - 2023 ;
- **PREND ACTE** qu’est **annexée** à cette convention la charte de laïcité de la branche famille.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020
Date de l'affichage : 04 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : TRANSPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)

Numéro de la Délibération : 110220-DC-II.2

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAU, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : TRANSPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OISE (SMTCO)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- L'arrêté préfectoral en date du 7 janvier 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;
- La délibération n° 070319-DC-II-2 du 7 mars 2019 autorisant la signature du contrat de contractualisation pour l'année 2019 ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à :

- SOLLICITER auprès du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise une subvention de 74 K€ de nature à couvrir 40 % du déficit d'exploitation du Pass Thelle Bus et à ce titre à poursuivre le partenariat financier engagé avec le SMTCO ;
- SIGNER toutes pièces relatives à ce partenariat financier pour l'année 2020.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200211-110220-DC-II-2-DE

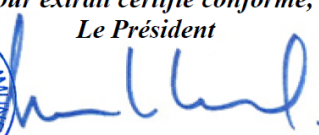
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Affichage : 12/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

*Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL



COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020
Date de l'affichage : 04 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : PATRIMOINE – CESSIION D'UN VEHICULE COMMUNAUTAIRE
--

Numéro de la Délibération : 110220-DC-II.3

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAU, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : PATRIMOINE – CESSION D'UN VEHICULE COMMUNAUTAIRE

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Les articles L. 2211-1 et L. 2211-2 du code général de la propriété privée des personnes publiques ;
- L'avis des commissions intérieures en date du 06 février 2020 ;

Considérant :

- Que le véhicule CITROEN SAXO inscrit à l'inventaire communautaire sous le n° 2002/2182/1 ne présente plus aucune valeur comptable ni vénale ;
- La demande d'acquisition de ce véhicule dont a été saisie la Communauté de communes Thelloise ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **AUTORISE** la sortie d'inventaire du véhicule CITROEN, SAXO /n°2002/2182/1 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la vente, en l'état, de ce véhicule immatriculé 3860 ZK 60 moyennant le prix de 70 € TTC correspondant au montant du contrôle technique réalisé le 30 janvier 2020.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
060-200067973-20200211-110220-DC-II3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/02/2020
Affichage : 12/02/2020
Pour l'autorité compétente par délégation



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020
Date de l'affichage : 04 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (ANNUALISATION/CYCLES DE TRAVAIL)

Numéro de la Délibération : 110220-DC-II.4.1

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAU, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (ANNUALISATION/CYCLES DE TRAVAIL)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de la fonction publique ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;
- Le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- La délibération n° 5.5 du 26 janvier 2005 relative à l'exercice du travail à temps partiel ;
- La délibération n° 191219-DC-II.6.1 du 19 décembre 2019 relative au temps de travail ;
- L'avis favorable des représentants du personnel au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail et technique en date du 27 janvier 2020 ;
- Le rapport n° II.4.1 du Président ;
- L'avis des commissions intérieures en date du 6 février 2020 ;

Considérant :

- Que dans le prolongement de la délibération n° 191219-DC-II.6.1 du 19 décembre 2019 susvisée, il y a lieu de soumettre à une nouvelle délibération du Conseil communautaire l'organisation du temps de travail en termes d'annualisation et de cycles de travail ;
- Que deux services sont concernés : Le service patrimoine et le service action sociale d'intérêt communautaire ;

- Que les modalités arrêtées et reprises en **annexe** ont reçu l'accord de chaque agent concerné à l'issue de la concertation qui s'est engagée ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les modalités d'application de l'annualisation et des cycles de travail pour les agents relevant des services patrimoine et action sociale communautaire dans les conditions détaillées **en annexe** lesquelles ont reçu un avis favorable du comité technique et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail lors de sa réunion du 27 janvier 2020 ;
- **FIXE**, en accord avec les représentants du personnel, la date d'effet de ces dispositifs au 1^{er} février 2020 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les documents administratifs contractuels en conséquence ;
- **PRECISE** que les modalités pratiques d'annualisation et des cycles de travail (planning annuel de travail des agents concernés) seront revues en tant que de besoin chaque année au cours du dernier trimestre de l'année n-1.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,*

Le Président



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020
Date de l'affichage : 04 février 2020
Nombre de délégués inscrits : 66
Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)
Nombre de délégués votants : 47

OBJET : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)
--

Numéro de la Délibération : 110220-DC-II.4.2

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAU, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.
M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.
Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- Le code de la fonction publique ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20 ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88 ;
- Le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- Le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2011 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- Le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires des cadres d'emplois des catégories B et C ;
- Le décret n° 2016-1916 du 27 décembre 2016 modifiant diverses dispositions de nature indemnitaire et le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;
- Les délibérations n° 191219-DC-II.6.1.1 ; 191219-DC-II.6.1.2 ; 191219-DC-II.6.1.3 ; 191219-DC-II.6.1.4 du 19 décembre 2019 relatives respectivement au temps de travail, au règlement intérieur et aux régimes indemnitaires applicables au personnel communautaire ;
- L'avis favorable des représentants du personnel siégeant au sein des comité technique / comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail en date du 27 janvier 2020 ;
- Le rapport n° II.4.2 du Président ;
- L'avis des commissions intérieures en date du 06 février 2020 ;

Considérant :

- La nécessité de compléter par une nouvelle délibération du conseil communautaire, les dispositions relatives aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** les modalités d'application de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS) dans les conditions décrites en **annexe** lesquelles ont reçu un avis favorable du comité technique / comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail lors de sa réunion du 27 janvier 2020 ;
- **FIXE** la date d'effet de l'application l'IHTS au 1^{er} février 2020 ;
- **INSCRIT** chaque année les crédits correspondants au budget de l'exercice courant, chapitre 012 ;
- **RAPPELLE** que le régime indemnitaire applicable mis en place par la Communauté de communes Thelloise à compter du 1^{er} janvier 2020, par délibération n° 191219-DC-II.6.3 et n° 191219-DC-II.6.4 du 19 décembre 2019 permet d'accroître la rémunération de l'agent pour tenir compte du travail fourni, de son engagement et de sa disponibilité.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*



Jean-François MANCEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Date de convocation : 04 février 2020

Date de l'affichage : 04 février 2020

Nombre de délégués inscrits : 66

Nombre de délégués présents : 44 (+ 3 pouvoirs)

Nombre de délégués votants : 47

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATIONS

Numéro de la Délibération : 110220-DC-II.4.3

L'an deux mille vingt, le onze février, à dix-neuf heures, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Neuilly-en-Thelle, sous la Présidence de Monsieur Jean-François MANCEL.

Etaient présents :

Mmes Isabelle VILAREM, Josiane VANBERSEL, Marie-France SERRA, Béatrice BASQUIN, Josiane VANDRIESSCHE, Nelly KERZAK, Annie BLANQUET, Christelle GAUVIN, Marianne LEMOINE, Caroline BILL, Geneviève DELABY, Jacqueline VANBERSEL, Nicole ROBERT.

MM. Jean-François MANCEL, Pierre DESLIENS, Philippe VINCENTI, Jean-Jacques DUMORTIER, David LAZARUS, Michel FRANCAIX, Patrice GOUIN, Marc VIRION, Alain LERIVEREND, Jean-Marie NIGAY, Marc LAMOUREUX, Dominique GRIMAUX, William DUMOLEYN, Michel LE TALLEC, Alain DUCLERCQ, Alain ARNOLD, Alain PAILLARD, Gérard AUGER, Bernard ONCLERCQ, Benoît BIBERON, Philippe ELOY, Michel KOPACZ, Bertrand BAECKEROOT, Joseph KARST, Patrick VONTHRON, André MELIQUE, Thierry REMOND, Yvon CORVELLEC, Pascal WAWRIN, Guy LAFOREST, Stéphane KRAKOWSKI.

Etaient absents :

Mmes Marie-Chantal NOURY, Marie-Odile GUILLOU, Marine BADIN, Danièle BLAS, Claudine SAINT-GAUDENS, Michèle BRICHEZ, Isabelle SILLY.

MM. Laurent SERRUYS, Patrick CORBEL, Rafaël DA SILVA, Pascal BOIS, Pierre ORVEILLON, Bertrand VANDEWALLE (démissionnaire), Gilles PAUMELLE, Charles-Antoine de NOAILLES, Stéphane CHAIMOVITCH, Daniel VEREECKE, Jean VERTADIER, Philippe BOURLETTE.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

Mme Doriane FRAYER a donné pouvoir à M. David LAZARUS.

M. Christian VAN PARYS a donné pouvoir à M. Pierre DESLIENS.

Mme Céline LECOCQ a donné pouvoir à M. Benoît BIBERON.

Secrétaire de séance : M. André MELIQUE, délégué de la commune de Saint-Sulpice.

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE – MODIFICATIONS

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Les délibérations n° 191219-DC-II.6.1 et n° 110220-DC-II.4.1 respectivement des 19 décembre 2019 et 11 février 2020 relatives au temps de travail des agents de la CCT ;
- La délibération n° 191219-DC-II.6.2 du 19 décembre 2019 relative au règlement intérieur du personnel communautaire ;
- La délibération n° 110220-DC-II.4.2 du 11 février 2020 relative aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- L'avis favorable des représentants du personnel siégeant au sein des comité technique / comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail lors en date du 27 janvier 2020 ;
- Le rapport n° II.4.3 du Président ;
- L'avis des commissions intérieures en date du 6 février 2020 ;

Considérant :

- La nécessité d'intégrer dans le règlement intérieur du personnel communautaire les effets des délibérations 110220-DC-II.4.1 et 4.2 du 11 février 2020 susvisées relatives d'une part à l'annualisation et aux cycles de travail, d'autre part, aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

**SUR PROPOSITION DU PRESIDENT, ET APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur du personnel communautaire dans les conditions reprises ci-dessous ;

Paragraphe L'ORGANISATION GENERALE DU TRAVAIL

Article 6 - Horaires de travail

Ajout du paragraphe suivant :

- Annualisation du temps de travail – Cycles de travail

Deux services, le premier appartenant au pôle administration générale – *service patrimoine* –, le second au pôle attractivité services au public – *service d'action sociale communautaire* – répondent aux critères d'annualisation ou de fixation de cycles annuels de travail, pour tenir compte des périodes de fermetures des équipements ou services qu'ils animent et des pics d'activités observés.

Numéro de la Délibération : 110220-DC-II.4.3

Le service patrimoine (service intérieur)

- Le temps de travail des agents affectés à l'entretien des espaces verts appartenant à la CCT (hors déchetteries, piscine...) est annualisé tenant compte de cycles de travail été/hiver.
- Le temps de travail des agents affectés au gardiennage des gymnases est annualisé pour tenir compte des semaines scolaires et des vacances scolaires.

Le service d'action sociale d'intérêt communautaire « petite enfance »

- Relais Assistantes Maternelles (RAM) : le temps de travail hebdomadaire du service est celui en vigueur au sein de la CCT, soit 37h00.
- Haltes garderies itinérantes (HGI) : le temps de travail des agents affectés à ce service est annualisé et organisé en tenant compte des jours de fermeture de chaque site (amplitude différente entre la HGI 1 et la HGI 2) et des plannings spécifiques de chaque agent sur la base annuelle de 1607 heures.

Modification du paragraphe suivant :

- Heures supplémentaires

Les agents sont autorisés à accomplir, à titre exceptionnel, des heures supplémentaires sur demande écrite du responsable hiérarchique compétent avec copie au service RH, soit ponctuellement soit pour accomplir les missions répertoriées par l'autorité territoriale et précisées dans la demande écrite. Les heures supplémentaires sont les heures effectuées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail de l'agent.

Ces heures seront, au choix de l'agent, soit récupérées dans les conditions compatibles avec le bon fonctionnement et la continuité du service, soit rémunérées dans la limite des possibilités statutaires.

Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser un plafond mensuel de 25 heures pour un temps complet y compris les heures accomplies les dimanche et jour férié ainsi que celles effectuées la nuit.

Les agents à temps non complet peuvent être amenés exceptionnellement à effectuer des heures complémentaires jusqu'à concurrence de 35 heures hebdomadaires et des heures supplémentaires au-delà.

En cas de dépassement régulier, il devra être procédé à la modification de la durée hebdomadaire de service après avis du comité technique compétent.

Un décompte déclaratif ou un contrôle automatisé pour les agents soumis au badgeage sera mis en place.

- **FIXE** la date d'effet de ces modifications à compter du 1^{er} février 2020 ;
- **DIT** que le règlement ainsi modifié sera communiqué à tout agent employé ou en stage au sein de la Communauté de communes Thelloise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20200211-110220-DC-II43-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/02/2020

Affichage : 12/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



*Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président*

Jean-François MANCEL

ACTES ADMINISTRATIFS

DECISIONS DU PRESIDENT

2020-DP-005

DECISION DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu les articles L.2122.21 et L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu les arrêtés préfectoraux en date du 2 décembre 2016 et 19 juin 2017 portant respectivement création et fusion de la Communauté de communes et modification des statuts de la Communauté de communes Thelloise ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-001 du 09 janvier 2017 portant élection du Président de la Communauté de communes ;

Vu la délibération n° 2017-DCC-004 du 09 janvier 2017 portant délégation des attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu la délibération n° 2018-DCC-121 du 18 septembre 2018 portant extension et modifications des attributions déléguées au Président ;

Vu l'arrêté n° 2017/63 en date du 11 décembre 2017 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur DESLIENS Pierre, Vice-Président ;

Considérant la consultation en procédure adaptée lancée pour l'actualisation du choix d'assainissement de quatre communes de la CCT en assainissement non collectif : Cauvigny, Heilles, Mouchy-le-Châtel, Silly-Tillard ;

Considérant les deux offres réceptionnées et leur analyse effectuée par la société Verdi Ingénierie Cœur de France ;

DECIDE

Article 1 : D'autoriser la signature avec la société AMODIAG ENVIRONNEMENT, représentée par Monsieur Yann HEUMEL, sise ZAC Valenciennes – Prouvy 9 avenue Marc Lefranq 59121 PROUVY – d'un marché ayant pour objet l'actualisation du choix d'assainissement pour un montant global et forfaitaire de 37 530 € HT et pour une durée de 12 mois à compter de la réception de la notification.

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Communauté de communes et le Trésorier de Neuilly-en-Thelle, Receveur de l'Etablissement Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet des mesures de publicité réglementaires.

Neuilly en Thelle, le 03 février 2020



Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président

Pierre DESLIENS

Communauté de communes Thelloise